



**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81 / 06 30 17 47 53  
E-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Guéret, le 7 mai 2020,

Monsieur le Directeur Académique  
des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale de la Creuse

Objet : demande de report de la date de clôture du serveur

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le mouvement 2020 se déroule dans des circonstances inédites.

Alors que les personnels étreignent la première campagne de mouvement intradépartemental depuis l'adoption de la loi de « modernisation » de la Fonction Publique, la clôture de celle-ci est concomitante avec la réouverture des écoles à partir du 11 mai : organisation des services, contact avec les familles, réunions préparatoires ... dans ce contexte particulièrement anxiogène où l'épidémie de Coronavirus n'est pas tout à fait maîtrisée et où les personnels continuent d'assurer la « continuité pédagogique », chacun s'engage pleinement afin que la reprise, le jour où elle aura lieu, se déroule dans des conditions sanitaires optimales et d'organisation acceptables pour les élèves qui seront accueillis.

Vous conviendrez que ce contexte singulier n'est pas de nature à laisser ni l'esprit libre, ni le temps pour murir son projet de mobilité dont les conséquences peuvent pourtant être lourdes pour les personnels et impacter l'offre de Service Public d'Éducation Nationale sur le département.

Par ailleurs, cette campagne a été lancée pendant les vacances et la période d'ouverture du serveur aura compris deux vendredis fériés. Le jour de l'ouverture du serveur, une note modificative de la circulaire départementale relative au mouvement a été publiée et depuis, vous avez communiqué deux errata, le dernier datant d'hier seulement, concernant pas moins de 8 supports.

Aussi, alors que nous sommes à la veille de la fermeture du serveur, des questions demeurent sur des supports :

- Tous les postes d'adjoint de l'école Jules Ferry de la Souterraine sont indiqués susceptibles d'être vacants alors que l'un d'entre eux devrait être indiqué vacant puisque, le personnel titulaire du poste, dont la situation a été présentée en CAPD, l'a libéré par sa demande de départ en retraite
- Aucune fiche de poste n'est disponible pour le poste « animation soutien » (code 224)
- Postes réservés candidats CAPPEI : Les départs en formation CAPPEI n'ont pas été présentés en CAPD. Comme le prévoit la circulaire départementale, des supports correspondant à leur projet de formation doivent pouvoir leur être proposés. Ces départs en formation auraient aussi des conséquences sur les postes offerts aux mouvements.

Pour finir, suite à l'appel à candidature lancé le 6 février, des personnels ont candidaté pour partir en formation de directeur adjoint de SEGPA. Ces départs en formation, dont il nous semble que les remontées académiques sont attendues pour le 7 mai, vont avoir des conséquences sur les postes offerts aux mouvements sur lesquels les personnels doivent pouvoir postuler.

Enfin, nous avons été interpellés par des collègues qui ont été momentanément empêchés de saisir leurs vœux par un dysfonctionnement du serveur.

**Pour toutes ces raisons, nous nous adressons à vous afin que la date de clôture du serveur soit reportée afin que les personnels puissent disposer d'un temps supplémentaire et nécessaire pour leur participation au mouvement.**

Certains de notre attachement partagé à une gestion bienveillante des personnels qui s'engagent sans compter dans ce contexte si singulier, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Le secrétaire départemental  
Luc Marquès

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'L' followed by the name 'LUC MARQUÈS' in capital letters.